



MRC de Sept-Rivières

PROVINCE de QUÉBEC

Municipalité Régionale de Comté de Sept-Rivières
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC – Projet de Plan de gestion des matières résiduelles

ASSEMBLÉES PUBLIQUES

AVIS est donné par le soussigné, monsieur Alain Lapierre, que deux assemblées de consultation publique sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, adopté le 20 octobre 2015, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, se tiendront comme suit :

Port-Cartier

Mercredi 27 janvier 2016

De 19 h à 21 h

Local VPC-14, Centre éducatif et culturel
21, rue des Cèdres, Port-Cartier

Sept-Îles

**Uashat mak Mani-utenam
Secteur lac Daigle**

Mercredi 3 février 2016

De 19 h à 21 h

Salle du conseil, Hôtel-de-Ville de Sept-Îles
546, avenue De Quen, Sept-Îles

Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunautaire, protection de l'environnement, etc.) ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

À l'occasion de l'audience publique, vous pourrez exprimer votre opinion de trois façons :

- En déposant un mémoire écrit et en le présentant verbalement;
- En déposant un mémoire écrit sans le présenter;
- En exprimant verbalement votre opinion sans déposer de mémoire.

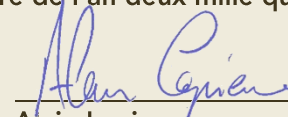
Les mémoires peuvent également être envoyés directement par voie électronique à l'adresse suivante : caroline.cloutier@mrc.septrivieres.qc.ca. La date limite pour soumettre un mémoire est le 5 février 2016.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières peut être consulté sur le site web de la MRC au www.mrc.septrivieres.qc.ca.

Pour plus d'information

Caroline Cloutier, conseillère en environnement et développement durable
MRC de Sept-Rivières
418 962-1900, poste 226
caroline.cloutier@mrc.septrivieres.qc.ca

DONNÉ à Sept-Îles, ce 16^e jour du mois de novembre de l'an deux mille quinze.


Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier

SOMMAIRE DU PROJET DE PGMR 2016-2020

Selon les dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la MRC de Sept-Rivières a l'obligation d'adopter un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour son territoire et d'en assurer le suivi. En 2005, le premier PGMR de la MRC entré en vigueur. Diverses actions de mise en œuvre ont découlé, telles que l'implantation de la collecte sélective à Port-Cartier, la réalisation d'activités de sensibilisation comme la création de l'Écopatrouille de même que l'implantation de plusieurs écocentres. L'ensemble des mesures mises en place a permis d'améliorer de manière significative la saine gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement sur le territoire.

Le 23 octobre 2014, la MRC a adopté une résolution confirmant son intention d'amorcer la révision de son PGMR. Le 20 octobre 2015, la MRC a ainsi adopté le projet de PGMR 2016-2020. Ce dernier permet de brosser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et d'établir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Territoire d'application

Le projet de PGMR 2016-2020 de la MRC de Sept-Rivières inclut le territoire de la **Ville de Port-Cartier**, de la **Ville de Sept-Îles** et du TNO Lac-Walker, **secteur lac Daigle**. Il comprend également le territoire de la communauté autochtone de **Uashat mak Mani-utenam** selon l'entente réalisée entre la MRC et le Conseil de bande.

Contenu

Le projet de PGMR 2016-2020 couvre l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles, soit le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) et le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). Il respecte les éléments prévus par la LQE et participe à l'atteinte des orientations et des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du Plan d'action 2011-2015.

Au total, **51 mesures** à réaliser de 2016 à 2020 sont prévues afin de répondre aux orientations régionales de la MRC. Leur mise en œuvre permettra d'améliorer la performance territoriale notamment par l'implantation de système de traitement des matières organiques. Le projet de PGMR comprend également diverses mesures visant à optimiser les services en place de même que plusieurs actions d'information, de sensibilisation et d'éducation. Le suivi de la mise en œuvre du PGMR sera réalisé annuellement et les résultats seront rendus publics. Un comité de suivi du PGMR soutiendra la MRC dans la poursuite de son mandat. Plus particulièrement, on retrouve à l'intérieur du document :

- une description du territoire d'application incluant les municipalités, territoire et communauté autochtone visés;
- un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles;
- un recensement des installations de récupération, de valorisation et d'élimination;
- un portrait actuel de la gestion des matières résiduelles (responsabilités, programmes, coûts et revenus);
- un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire en 2013 : secteurs résidentiel, ICI et CRD;
- un diagnostic territorial comprenant un énoncé des orientations et des objectifs régionaux;
- une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs;
- une proposition de mise en œuvre (plan d'action);
- des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre;
- un système de surveillance et de suivi.

écoCITOYENS
ENSEMBLE 2020 vers